

# L'ECHO DES RELAIS

N° 26 – SEPTEMBRE 2010



## LE JOURNAL DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE LA CCB

### SOMMAIRE

- ◆ Editorial
- ◆ Infos en vrac
- ◆ Législation : l'indemnité de fin de contrat
- ◆ La vision de bébé
- ◆ Page récréative

**Relais Assistantes Maternelles (RAM)**  
Communauté de communes du Beaunois  
3 bis rue des Déportés—BP 53  
45340 BEAUNE LA ROLANDE  
Tél : 02.38.33.92.68  
[www.ccbeaunois45.fr](http://www.ccbeaunois45.fr)

## EDITORIAL

Promis depuis quelques mois, le RAM vous proposera à compter de cette rentrée un nouveau mode de fonctionnement concernant le planning des animations qui vous sont offertes. Désormais, c'est selon un rythme régulier et toujours sur le mode de l'itinérance que celles-ci seront programmées. Parmi ces temps de rencontre s'intercaleront des réunions ou interventions diverses sur des thèmes spécifiques.

Vous souhaitant à tous et toutes une bonne reprise.

Claudine DAVID—Animatrice

## INFOS EN VRAC

### Le RSA, mode d'emploi.



Vous travaillez mais vos ressources sont faibles, peut être avez-vous droit au RSA.

Le RSA (Revenu de solidarité active) est un moyen de compléter vos revenus du travail. Vous travaillez, vos revenus sont faibles, vous avez plus de 25 ans ou un enfant à votre charge. Le RSA peut être pour vous.

Son montant est fonction de la composition familiale de votre foyer et de ses ressources : revenus d'activité, autres ressources, prestations familiales...

Pour connaître vos droits, faites le test en ligne sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou **prenez rendez-vous avec notre travailleur social au 02.38.33.92.73**. Celui-ci vous aidera le cas échéant à constituer votre dossier de demande.



### Modification Permanence

La CCB facilite depuis sa création, l'ensemble de vos démarches en centralisant dans ses locaux de nombreuses permanences régulières d'organismes administratifs comme la CAF, la MSA, la Sécurité sociale...

Or, il est à noter que depuis le 31 août dernier, les permanences de la Caisse primaire d'assurance maladie qui avaient lieu jusqu'à présent le lundi seront désormais **assurées le mardi** selon les horaires suivants :

**9h-12h : accueil tout public**

**13h30/16h30 : accueil uniquement sur rendez-vous** (prise de rendez vous au 3646.)

Il vous est également possible d'être mis en relation avec ce même organisme via une borne visio-conférence tous les jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17 h.

### PORTES OUVERTES CCB

Le **samedi 25 septembre** prochain, la CCB vous propose une matinée « Portes Ouvertes » **entre 9h30 et 12h30** afin de vous permettre de découvrir ses nouveaux locaux.

Des animations seront organisées pour les enfants afin de visiter les lieux en toute tranquillité.

N'hésitez pas à venir nombreuses et accompagnées !

## LÉGISLATION : INDEMNITÉ DE FIN DE CONTRAT

Lorsque le contrat d'une assistante maternelle prend fin et après plus d'un an d'ancienneté, sauf en cas de démission de celle-ci, les parents employeurs doivent lui verser **une indemnité de rupture** ou depuis la loi du 25 juin 2008 sur la modernisation du marché du travail, **une indemnité de fin de contrat**.

Pour savoir laquelle des indemnités verser, il faut faire le comparatif entre les deux types d'indemnités et retenir la plus favorable pour le salarié.

### Conditions pour l'ouverture de droit de ces indemnités

**Indemnité de rupture** : l'assistante maternelle doit avoir 1 an d'ancienneté, en prenant en compte le pré-avis.

**Indemnité légale de licenciement** : l'assistante maternelle doit avoir 1 an d'ancienneté à la date de notification du pré-avis.

### Méthode de calcul

#### **Indemnité de rupture**

Selon la convention collective des assistantes maternelles, celle-ci est égale à 1/120ème de l'ensemble des salaires nets perçus depuis le début du contrat (hors indemnités). Cette indemnité n'est pas soumise à cotisations et est non imposable.

#### **Indemnité légale de licenciement**

1- Calcul du salaire de référence

Il faut faire 2 calculs et prendre le plus favorable :

- ◆ soit 1/12ème des salaires bruts des 12 derniers mois qui précèdent la notification de pré-avis.
- ◆ Soit 1/3 des derniers salaires bruts y compris le préavis.

Le résultat le plus favorable qui correspond au salaire de référence servira de base au calcul de l'indemnité légale de licenciement.

2- Calcul de l'indemnité légale de licenciement

Le salaire de référence va servir de base au calcul de l'indemnité par année d'ancienneté.

- ◆ soit salaire de référence x 1/5 = indemnité pour 12 mois puis multiplier ce résultat par le nombre d'année d'ancienneté.

*Exemple : si le salarié à 2 ans d'ancienneté au moment de la fin du contrat, l'indemnité sera égale au salaire de référence x 1/5 x 2.*

**Si l'ancienneté se compte en mois, on proratiser par mois.**

- ◆ soit salaire de référence x 1/5 par année d'ancienneté

*Exemple : un salarié à 2 ans et 3 mois d'ancienneté  
(salaire de référence x 1/5 x 2) + salaire de référence x 1/5 x 3/12)*

Cette indemnité se calcule sur le brut et est due en brut. On ne déduit pas les cotisations dessus. Elle n'est pas imposable.



## LA VISION DE BEBE





### Comment évolue la vision de votre enfant?

Soyez en sûr, votre bébé voit et ce, dès sa naissance. Bien sûr, sa vue n'est pas la vôtre puisqu'elle est encore très immature.

Même si son acuité visuelle est de 1/20<sup>ème</sup>, bébé a des compétences non négligeables puisqu'il est sensible aux contrastes de couleurs (noir sur blanc, jaune sur bleu, etc....) et est capable de fixer et suivre le regard de sa mère.

La vision de bébé est centrale d'où l'importance de se placer en face de son regard au moment des échanges avec lui.

### La vue de mois en mois

Age	Capacités visuelles	
naissance	Au début, la vision de bébé est de 0,5/10 <sup>ème</sup> . Ses yeux n'étant pas prêts pour accommoder les distantes, il voit flou et ne perçoit ni reliefs, ni couleurs. Sa rétine ne contenant pas assez de pigments, bébé est vite éblouie.	
2 mois	Il est capable de chercher le regard d'une personne. Il distingue le noir, le blanc, le rouge et le vert. Son champ visuel est limité à 60 cm de distance et 60 cm de large.	
3 mois	La vue de bébé est maintenant de 1/10 <sup>ème</sup> . Il est capable de reconnaître des objets familiers (doudou, biberon ...). Il perçoit les objets de 2 millimètres à 60 cm de lui.	
4 mois	Le champ de vision de bébé s'élargie. Il suit vos déplacements dans une pièce et est capable de reconnaître un visage triste d'un visage souriant.	
6 mois	Sa vue s'améliore encore. Elle est maintenant de 2/10 <sup>ème</sup> . Il voit les petits objets comme les miettes ou du fils à coudre. Il perçoit les distances et les images en relief.	
9 mois	La vision de bébé est de 3/10 <sup>ème</sup> . Son champ de vision s'est considérablement agrandi. Pour comparer à un adulte, bébé serait maintenant capable de lire le journal.	
1 an	Sa vision est maintenant de 4/10 <sup>ème</sup> . Sa vue panoramique est identique à la notre. Il perçoit bien les différentes couleurs. Son appréhension de la hauteur et de la profondeur va s'améliorer du fait qu'il se lève et commence à marcher.	
2 ans	Sa vue est de 6/10 <sup>ème</sup> , elle n'a plus rien à envier à celle de ses parents. S'il était plus grand, il pourrait passer son permis de conduire avec son grand frère. Il perçoit et reconnaît de loin les objets. Il ne confond plus les couleurs primaires.	
4 ans A 6 ans	Sa vision est parfaite (10/10 <sup>ème</sup> ) tant au niveau du relief, qu'au niveau des couleurs ou de son champ visuel.	
15 ans	C'est à l'âge de 15 ans qu'il sera au maximum de ses capacités visuelles, soit 14/10 <sup>ème</sup> .	

## LA VISION DE BÉBÉ (SUITE)

### L'acuité visuelle :

C'est le terme qui désigne l'aptitude à voir des détails très fins. Elle s'améliore au fil des mois. L'enfant vient au monde avec à peu près 1/10ème d'acuité visuelle. Dès 18 mois celle-ci en est à 5 ou 6/10ème et si tout va bien, elle atteindra le maximum 12 à 14/10ème après 10 ans.

### La vision des couleurs :

Elle progresse en parallèle. A la naissance, un enfant ne perçoit que l'équivalent du noir et du blanc. Vers 5 à 6 semaines, il commence à réagir au rouge et au vert, puis vers 6 mois, il voit le bleu et le jaune, à condition que ces couleurs soient franches et saturées.

### La détection des mouvements :

Elle existe très tôt et s'affine progressivement. Dans les premières semaines de la vie, il est recommandé aux adultes d'adopter des gestes lents car les yeux de bébé n'organisent pas encore bien les mouvements rapides étant donné que son champ visuel est encore limité.

### BEBE FACE AU MIROIR : A LA DECOUVERTE DE SON IMAGE

( réf : « l'explorateur nu, plaisir du jeu Découverte du monde. Jean EPSTEIN et Chloé RADGUET. )

Il existe plusieurs stades avant la reconnaissance complète de l'image que bébé se fait de lui :

**Entre 2 et 6 mois :** (Oh...) le bébé n'a pas conscience de son corps et de son image. Son intérêt au miroir est uniquement dans le but d'en capter les jeux de lumière.

**Vers 6 mois :** (Bizarre...) L'enfant a acquis une certaine connaissance des visages qui l'entourent grâce au développement de son acuité visuelle, il est désormais capable de reconnaître le visage qui est reflété dans le miroir mais sans savoir qu'il s'agit du sien.

**Entre 6 et 15 mois :** (un copain ? ) L'enfant considère que l'image qu'il perçoit dans le miroir est familière et désire ainsi jouer avec lui, tel un copain. Puis à force d'apprentissage, l'enfant commence à comprendre que celui qu'il voit bouger dans le miroir n'est pas une personne réelle puisqu'il ne peut la saisir, mais seulement une image qui bouge.

**Vers 18 et 24 mois** (mais c'est moi !) face au miroir l'enfant commence à se demander s'il n'a pas à faire à lui-même : son reflet ?

L'acquisition du langage (qui lui permettra de se nommer) et vos acquiescements vont lui permettre de l'aider à affirmer ce pressentiment : il a compris, il a un corps tout à lui !!! Ce stade du miroir a été déterminé par LACAN (psychanalyste), comme étant une étape décisive à l'éveil de bébé, et nécessaire à la formation de soi et de l'acquisition du « soi ».

### Position de l'adulte :

La vue est l'un des tout premiers sens qui permet à l'enfant d'identifier les visages qui l'entourent, les lieux où il vit et lui-même. Très tôt se dessine chez lui un goût pour certaines couleurs, et le rejet d'autres. Au début, le tout-petit est assez myope : seules les couleurs vives l'attirent. Il faut tenir compte de tout cela en aménageant l'environnement visuel d'un très jeune enfant. Ainsi, pensez à choisir des couleurs suffisamment différenciées entre elles pour permettre aux tout petits d'identifier par la vision telle ou telle chose.

Le miroir est un élément à ne pas oublier dans l'aménagement de l'espace, car l'enfant prend rapidement plaisir à se placer devant. Le « tour du propriétaire » qu'il accomplit explique aisément l'importance de cette perception de son image, à travers le plaisir qu'elle éveille chez lui. Cette image représente une aide efficace pour son identification progressive.

# LA PAGE RECREATIVE

*A vos fourneaux pour éveiller  
les papilles des tout-petits !*

## La crème de pain d'épices

*Préparation : 5 minutes*

*Ingrédients pour 4 personnes :*

200 g de pain d'épices

0.75 l de lait



- 1- Mixer le pain d'épices
- 2- Chauffer le lait et incorporez-y le pain d'épices mixé
- 3- Faites cuire jusqu'à obtention d'une crème épaisse et lisse
- 4- Servez frais dans des coupes individuelles

Bon appétit !

*Vole joli papillon*  
*Vole joli papillon*  
*Vole papillon rouge*  
*Vole papillon bleu*  
*Vole papillon bleu et rouge*  
*Butinez de fleur en fleur*  
*Jolis papillons de toutes les couleurs*



## *Petit clin d'œil au miel du gâtinais*

Les miels varient sensiblement entre eux, par leurs consistances, couleurs, granulations... Ces différences proviennent non seulement des fleurs sur lesquelles les abeilles sont allées butiner, mais aussi du sol, de l'exposition, de l'altitude, du climat, des saisons et de la manière dont le miel est extrait.

Ainsi, le miel du Gâtinais se caractérise sous l'appellation florale de « multiples fleurs et plantes de la région du Gâtinais » : acacia, sainfoin, trèfle, luzerne, tournesol, colza et est reconnu comme possédant les vertus d'être très nourrissant et revitalisant.

Ce miel existe depuis le moyen âge et est le plus consommé en France depuis le milieu du 19ème siècle. A l'époque du transport à cheval, de nombreux élevages ainsi qu'une forte activité « chevaline » (chasse, relais de la poste... ) étaient implantés dans la région du Gâtinais. Pour nourrir ces animaux, il y avait donc beaucoup de champs de trèfles, de sainfoin et de luzerne très fréquentés et appréciés par nos amies les abeilles. Profitant de cette aubaine, les apiculteurs de la région se sont mis à faire connaître le précieux nectar fabriqué par ces insectes : LE MIEL DU GATINAIS.

Aujourd'hui la flore a changé (ex : le sainfoin est devenu rare), mais le terroir demeure et le Gâtinais continue de produire des miels très recherchés, en particulier pour leur douceur et leur finesse.

Après ce petit point d'histoire, il est toutefois important de porter une attention toute particulière sur la consommation du miel chez le jeune enfant. En effet, suite à une augmentation du nombre de cas de botulisme depuis 2004 (maladie entraînant des troubles respiratoires graves), l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments rappelle la recommandation de l'OMS à savoir qu'il est déconseillé de donner du miel, quelque soit son origine, aux enfants de moins d'un an ». ( Réf : l'ASMAT n°89 de juin 2010.) Celle-ci reste une mesure préventive, mais suite à des traces de spores du bacille responsable du botulisme décelées dans certains miels, il est préférable de rester prudent.

